

ARRETÉ DU MAIRE N° 2024 / 23

**PROJET DE DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT
(PRISES ISOLEES ET ZONES EN COMPLETUDES)
COMMUNE DE DARVAULT**

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU le projet de déploiement du réseau très haut débit concernant les prises isolées et les zones en complétudes, sur le territoire de la commune, par Mr AKKACHA Samir **de la Société SOBECA MELUN, 4 route du camp 77950 MONTEREAU SUR LE JARD** mandaté par SMN77, chargées d'effectuer les travaux **dans le cadre du déploiement de la fibre à compter du 01/08/2024** pour une durée de 6 mois,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les travaux seront réalisés sur la toute la commune concernant le déploiement de la fibre optique.

ARTICLE 2 : A l'approche du chantier, sur le chantier même, la signalisation sera mise en place par **la Société SMN77 et SOBECA MELUN** (sous-traitants agrés), chargées de l'exécution des travaux, sous leur contrôle et leur responsabilité.

ARTICLE 3 : Les interventions nécessitent la mise en place :
Circulation alternée manuellement,
Interdiction de stationner pour tous les véhicules légers et/ou lourds
Interdiction de dépassement pour tous les véhicules légers et/ou lourds.

ARTICLE 4 : **Interdiction de puisage sur les défenses incendie (borne et bouche).**
Des bornes monétiques de puisage d'eau sont à votre disposition sur le périmètre du SIAEP.
Contacter la SAUR - 29 rue des hauteurs du Loing 77140 NEMOURS
au **03.58.58.20.00**

ARTICLE 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault, le 18/07/2024

Le Maire

Fabrice JEULIN





SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE

N/Réf :
Dossier suivi par Alexandre CHICHENKO
Tél. 01 64 10 66 32
Mail : alexandre.chichenko@seineetmarnenumerique.fr

Monsieur Fabrice JEULIN
Maire
Hôtel de ville
8 rue de la Mairie
77140 Darvault

Objet : Demande d'une permission de voirie par arrêté du maire sur l'installation décrite ci-dessous
Projet : Reference du plan : SF-APD-T033S18 _SRO_795
Adresse des travaux : 77140, DARVAULT

Melun, le jeudi 20 juin 2024

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique à très haut débit sem@fibre77 sur la commune de Darvault, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointe, l'étude d'exécution de génie civil relative à la prévision d'installation du réseau sus mentionnée sur la commune.

Aussi, je sollicite de votre part une permission de voirie (**par arrêté du Maire**) relative à cette installation d'infrastructures de télécommunications sur le domaine public¹ que vous voudrez bien nous retourner à l'adresse postale du Syndicat Seine et Marne Numérique et également par mail à l'adresse s.akkacha@sobeca.fr copie alexandre.chichenko@seineetmarnenumerique.fr.

Par ailleurs, dès la permission accordée, le titulaire du marché travaux pour la construction de boucle local optique, le groupement RESONANCE et SOBECA, vous communiquera les modalités de mise en œuvre de l'installation décrite et le calendrier afin de permettre l'émission des arrêtés nécessaires à la réalisation desdits travaux.

L'équipe de Seine-et-Marne Numérique reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je vous remercie par avance de bien vouloir annexer cette présente demande à votre permission de voirie.

Fabien LE BOUCHER
Directeur Technique

18 JUL. 2024



¹ Voir tableau récapitulatif ci-dessous.

POCHE : SRO 795
COMMUNE : DARVAULT

Récapitulatif général :

Projet : SRO 795

Adresse des travaux : 77140, DARVAULT

Référence du Plan	Voies concernées	Type de Chambre	Nombre de chambre(s)	Surface d'emprise au sol/m²	Génie Civil en ml	Linéaire de fourreaux implantés en ml
SF-APD-T033S18_01	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE	L3T	1	0,72	175,41	510,18
SF-APD-T033S18_02	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE	L3T	1	0,72	189,94	569,82
SF-APD-T033S18_03	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE				458,43	1375,29
SF-APD-T033S18_04	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE				453,78	1361,34
SF-APD-T033S18_05	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE	L3T	1	0,72	174,71	524,13
SF-APD-T033S18_06	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE				441,44	1324,32
SF-APD-T033S18_07	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE				438,72	1316,16
SF-APD-T033S18_08	CHEMIN DE BASSE PLEIGNE				113,19	339,57
SF-APD-T033S18_09	VC N9				457,10	1371,30
SF-APD-T033S18_10	VC N9	L3T	1	0,72	141,72	421,27
SF-APD-T033S18_11	RUELLE DES MORTS	L3T	1	0,72	39,89	119,67
SF-APD-T033S18_12	RUELLE DES MORTS	L3T	1	0,72	178,06	534,18
SF-APD-T033S18_13	RUELLE DES MORTS	L3T	1	0,72	170,14	501,76
	Total		7	5,04	3432,53	10268,99

- Linéaire total de fourreau sous domaine public : 10268,99 mètres
- Surface au sol des chambres : 5,04 m²

18 JUL. 2024

